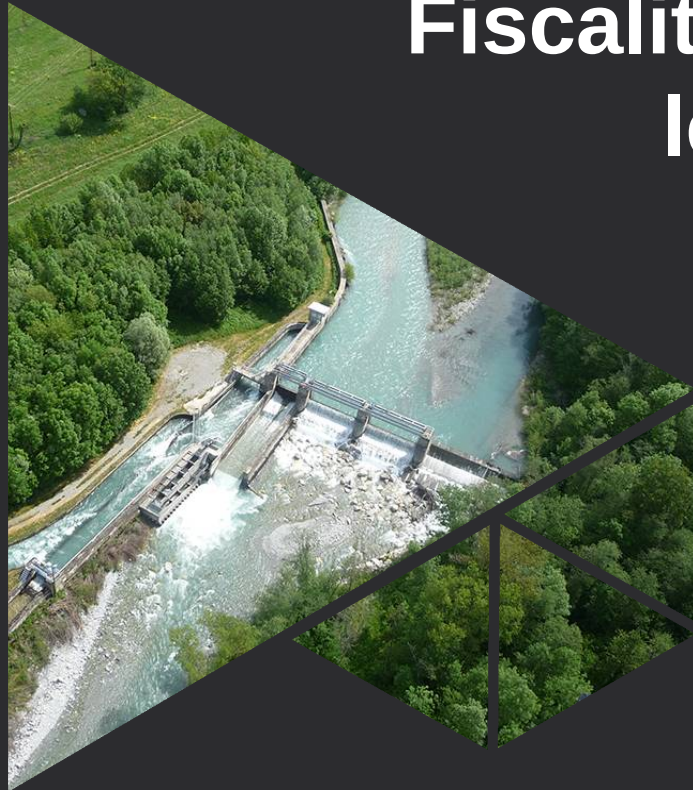
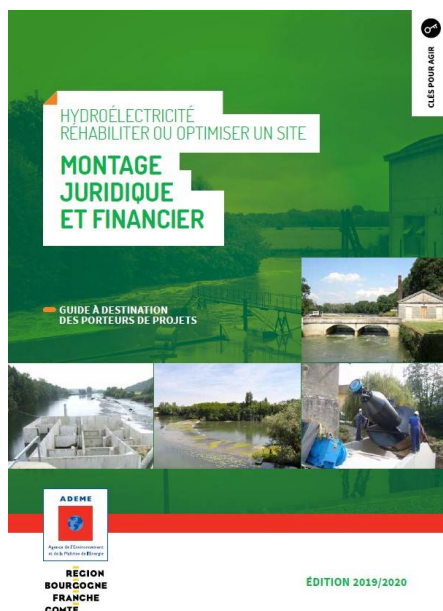


Fiscalité et retombées sur les territoires

Le 2 juillet 2021



Les retombées fiscales nationales



Page 8 et 9 du guide
« Montage juridique et
financier »

Liste des taxes et impôts :

- Taxe foncière
- Cotisation foncière des entreprises
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- IFR : Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux
- IFR sur les transformateurs électriques
- Redevance des agences de l'eau CSG/CRDS/IS

Etude du Syndicat des énergies renouvelables - Juin 2020



En 2019 : 1 439 millions € pour hydroélectricité
dont 282,5 millions en AuRA
Perspectives 2028 : 1 825 millions € pour
hydroélectricité dont 299 millions en AuRA



LE CAS PARTICULIER DE LA S.E.M. DU BÂCHEUX

LE CONTEXTE :

- Un projet ambitieux : 5 M€ d'investissements. 3,8 MW injectés sur le réseau. 14 GWh de production moyenne annuelle.
- Un partenariat de confiance dans la durée entre deux communes de Maurienne (Saint-Etiennes-de-Cuines et Saint-Alban-des-Villards) et notre groupe.
- Un investissement particulier de l'ancien maire de Saint-Etiennes-de-Cuines ayant permis la réussite du projet.
- La création d'une S.E.M. préservant les intérêts de la commune et bénéficiant de l'utilité publique.



LE CAS PARTICULIER DE LA S.E.M. DU BÂCHEUX

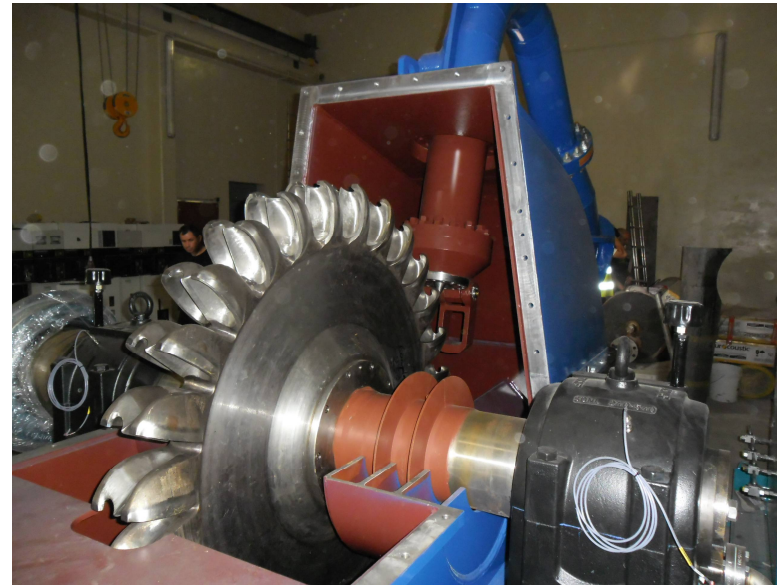
QUELS INTÉRÊTS POUR LA COMMUNE ?

- Produire renouvelable et local (la production couvre les besoins en électricité des 2 communes).
- Maîtriser le développement de son territoire et influencer sur la conception du projet pour en améliorer l'acceptabilité.
- La constitution d'un patrimoine sans risque financier.
- Un revenu sous forme de dividendes dépassant 40 k€ chaque année (+ 235 k€ versées en 2020 sous forme de taxes et impôts divers).
- Un emploi pérenne dans la vallée.

LE CAS PARTICULIER DE LA S.E.M. DU BÂCHEUX



LE CAS PARTICULIER DE LA S.E.M. DU BÂCHEUX



LE CAS PARTICULIER DE LA S.E.M. DU BÂCHEUX



LE CAS PARTICULIER DE LA S.E.M. DU BÂCHEUX

